



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal :

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de la convocation : 21/03/2025

Date d'affichage : 21/03/2025

*DELIBERATION N° 013/2025*  
*DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*  
*SEANCE DU 27 MARS 2025*

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la Commune.

**Présents** : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Claire SALFATI TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

**Pouvoirs** :

- Sonia MAC VEIGH donne pouvoir à Claire SALFATI TEDGUI
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Christine BACHES donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Patricia PICHARD donne pouvoir à François RALLO
- Richard VENDRELL donne pouvoir à Pascal GIRAUDET
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Carole CARTON
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

**Absente excusée** : Caroline PICCOLO

**Secrétaire de séance** : Pascal GIRAUDET

**OBJET** : Vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire.

M. Cosme Dilmé, Adjoint au Maire chargé des finances, rappelle à l'assemblée que le DOB a été rendu obligatoire par la loi ATR 1992 puis par les articles L.2312-1 et D.2312-3 du CGCT.

Il ajoute qu'en application de l'article L.2312-1 du CGCT, le Maire présente au conseil un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) portant notamment sur :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes de l'année en cours pour les deux sections ;
- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette,

- les engagements pluriannuels et, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- la structure et la gestion de l'encours de la dette.

M. Cosme Dilmé indique que le ROB donne lieu à un débat en conseil municipal.

Puis, le vote du DOB, accompagné du ROB, donne lieu à la prise d'une délibération spécifique qui fait l'objet d'un vote détaillé.

Ainsi, M. Dilmé présente le rapport d'orientations budgétaires 2025 en exposant, tout d'abord, les éléments de la gestion 2024 appuyés de ratios significatifs, l'état de la dette communale, ensuite, les orientations budgétaires prévues pour 2025, telles que jointes à la présente délibération.

Il ajoute que la commission Finances du 19/03/2025 a été saisie du ROB 2025 et qu'elle a approuvé à l'unanimité ce Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le débat s'instaure alors sur certains points de la présentation effectuée par M. Dilmé puis M. le Maire propose au conseil de voter le DOB, c'est-à-dire de prendre acte de la tenue du débat, et de voter l'existence du ROB 2025, joint à la présente délibération, sur la base duquel s'est tenu le DOB.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Cosme Dilmé et après en avoir délibéré, à L'unanimité des membres présents et représentés :

- **Vote** la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 et l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025, joint à la présente délibération, sur la base duquel s'est tenu le DOB ;

- **Autorise** M. le maire à signer tout document utile dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



M. François RALLO

Publication le :- 2 AVR. 2025